
Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le jeudi 25 juin 2026 à 9 h
salle Peter-McGill, Hôtel de ville

PRÉSENCES :

Soraya Martinez Ferrada, Mairesse
Claude Pinard, Président du comité exécutif
Christine Black, Vice-présidente du comité exécutif
Aref Salem, Vice-président du comité exécutif
Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
Caroline Braun, Membre du comité exécutif
Alan DeSousa, Membre du comité exécutif
Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif
Benoit Langevin, Membre du comité exécutif
Luis Miranda, Membre du comité exécutif
Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif
Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif
Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif
Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Benoit Dagenais, Directeur général
Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
Geneviève Goudreault, Directrice générale adjointe - Développement et affaires institutionnelles
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Nancy Blanchet, Conseillère associée
Josué Corvil, Conseiller associé
Youssef Hariri, Conseiller associé
Jean François Lalonde, Conseiller associé
Vana Nazarian, Conseillère associée
Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité
Alexandre Devaux-Guizani, Leader adjoint de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE26 0976

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 25 juin 2026 en y ajoutant le point 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE26 0977

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 70 271,49 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement du stationnement de l'édifice Jacinthe-Fyfe, situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la Ville de Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) (CE23 1089);
- 3- d'autoriser une dépense de 7 027,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1267157004

CE26 0978

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 78 052,15 \$, taxes incluses, pour la fourniture des balises coniques de signalisation de type T-RV-3 destinées aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Plastipro Canada Ltée (DA23 4983001);
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1269462003

CE26 0979

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Jean-Claude Alary inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, pour une période de quatre ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 258 463,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21415;
- 2- d'autoriser une dépense de 51 692,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 38 769,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Jean-Claude Alary inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1264922004

CE26 0980

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Laser AMP, division de ISE Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de pavés compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 394 851,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21336;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1268848008

CE26 0981

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Gendron Gestion Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction du ponceau sous le chemin Senneville, dans le cadre du projet de modernisation du pôle agricole du Bois-de-la-Roche du Grand parc de l'Ouest, dans le Village de Senneville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 366 117,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6165;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 223,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 42 509,68 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1260500001

CE26 0982

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 260 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels de représentation de la Ville dans le dossier Axnor en réclamation de dommages découlant d'une situation de contamination dans le cadre du contrat accordé au cabinet IMK (DA256684020);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1266684004

CE26 0983

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour le prêt perpétuel de la collection archéologique du REM.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1260285005

CE26 0984

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention de prêt de local par lequel la Ville de Montréal prête à Le Groupe communautaire L'Itinéraire, pour une durée de 170 jours, à compter du 15 mai 2026, un local au premier sous-sol de l'immeuble situé au 85, rue Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 90 mètres carrés, à des fins de bureaux, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1265323015

CE26 0985

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prix de la danse de Montréal, pour la remise du Grand prix de la danse de Montréal 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1268021006

CE26 0986

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Société Makivik, pour son projet de développement d'un centre multiservices pour les Inuits de Montréal en situation de vulnérabilité, en 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1260096004

CE26 0987

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 742 500 \$ à Maison du Père, afin de bonifier la Banque d'aide au loyer et soutenir 150 ménages locataires supplémentaires à risque d'éviction;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1268538005

CE26 0988

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 540 000 \$ à la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour la rénovation d'unités d'habitation destinées à une clientèle vulnérable;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1266898005

CE26 0989

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer le droit de préemption pour acquérir, de 9355-2545 Québec inc., à des fins de réserve foncière, un terrain vacant situé à l'intersection des rues Dickson et Notre-Dame Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, connu comme étant le lot 1 361 071 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 40 811,1 mètres carrés, au prix de 14 052 077 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet, notamment le contrat notarié ou l'avis de transfert, le cas échéant;
- 3- d'émettre le chèque requis pour la transaction soit au nom de 9355-2545 Québec inc., du notaire fiduciaire en fidéicommiss du Vendeur ou, si le dépôt devait se faire en Cour supérieure, au nom du ministre des Finances;
- 4- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le Vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 5- d'autoriser un budget de fonctionnement pour la détention de l'immeuble de 45 163,34 \$, taxes incluses, pour les années 2026 à 2028 au Service du développement économique;
- 6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1269245006

CE26 0990

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Sunbelt rentals of Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services d'installation et de déploiement de barricades dans le cadre des Championnats du Monde Route UCI Montréal 2026, pour une période d'un mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 372 608,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 26-21425;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1267317004

CE26 0991

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 40 000 \$ à Société culturelle « Les Survenants », pour la tenue du projet « Animation de la rue piétonne Notre-Dame Ouest - Coupe du monde FIFA 2026 » du 10 au 19 juillet 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1267019003

CE26 0992

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la qualification de Bain Mathieu, enregistré au numéro 1145977584 à titre d'établissement de vitalité nocturne, dans le cadre de la Politique de la vie nocturne.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1268994019

CE26 0993

Il est

RÉSOLU :

de renouveler le mandat de Richard Audet à titre de membre désigné par le comité exécutif de la Ville, au sein du Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABRPPVM) et au sein du Comité des placements de l'ABRPPVM, pour un mandat de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1263376004

CE26 0994

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les renouvellements de mandat des personnes suivantes à titre de fiduciaires des commissions de régime de retraite ci-après mentionnées, pour une période de trois ans :

- Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal : Richard Audet
- Commission du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal : Richard Audet et David Bélanger
- Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal : Richard Audet et David Bélanger
- Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal : Richard Audet
- Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal : Richard Audet et Olivier Roberge
- Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal : Richard Audet et Olivier Roberge

Adopté à l'unanimité.

30.003 1263376002

CE26 0995

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder les contrats d'assurance responsabilité civile des fiduciaires, conformément à la proposition de renouvellement négociée par AON auprès de huit assureurs, datée du 5 juin 2026, qui couvre la responsabilité civile :
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des cols blancs de la Ville de Montréal (anciennement Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal);
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal;
 - des fiduciaires de la Commission de la Caisse commune des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal;
 - des employés de la Ville qui effectuent des tâches de délégation;
- 2- d'autoriser le directeur du Bureau des régimes de retraite de la Ville de Montréal à signer les contrats d'assurance responsabilité civile des fiduciaires, conformes à cette proposition;
- 3- d'autoriser une dépense de 203 899 \$, taxes incluses, conformément à la proposition de renouvellement négociée par AON auprès de huit assureurs, datée du 5 juin 2026, pour le paiement des coûts reliés à la prime d'assurance responsabilité civile;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1263376003

CE26 0996

Vu la résolution CA26 30 06 0151 du conseil d'arrondissement de Rivières-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 2 juin 2026;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2026, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception d'une aide financière de 1 515 \$ en provenance de la Caisse Desjardins de Rivière-des-Prairies, relativement au projet « Foire jeunesse de Rivière-des-Prairies »;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1265575004

CE26 0997

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 519 391 \$ provenant de la Fondation Espace pour la vie pour soutenir divers projets des musées du Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;
- 3- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation de ses divers projets conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1260348005

CE26 0998

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la réception d'une contribution financière de 100 500 \$, provenant de la Fondation de la Faune du Québec, pour le projet « Caractérisation d'habitats et des populations du gomphe des fosses et du gomphe ventru » de l'Insectarium, pour une période de deux ans;
- 2- d'approuver le projet de convention entre cet organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser le directeur de l'Insectarium à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel correspondant;

- 5- d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie, des grands parcs et du Mont-Royal à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Caractérisation d'habitats et des populations de gomphe des fosses et de gomphe ventru » de l'Insectarium, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1265399001

CE26 0999

Il est

RÉSOLU :

- 1- de radier des livres de la Ville la somme de 70 762,25 \$, en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport de la directrice du Service des finances et de l'évaluation foncière;
- 2- d'imputer cette radiation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1265741002

CE26 1000

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 1 165 600 \$, en provenance du Service des finances et de l'évaluation foncière, vers l'arrondissement de Montréal-Nord et le Service de la culture, des sports et des loisirs, pour les activités d'acquisition, de traitement et de transport de la collection de documents destinés à la bibliothèque de l'Espace du Cœur-Nomade;
- 2- d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 5 412 700 \$ pour l'arrondissement de Montréal-Nord, à la suite de la construction de l'Espace du Cœur-Nomade;
- 3- d'autoriser, à compter de 2027, un ajustement récurrent à la base budgétaire au montant de 222 900 \$ pour le Service de la culture, des sports et des loisirs, pour les activités d'acquisition, de traitement et de transport de la collection de documents destinés à la bibliothèque de l'Espace du Cœur-Nomade;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1269658001

CE26 1001

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Les Restaurants McDonald du Canada Ltée, propriétaire exproprié, pour un montant total de 715 778,45 \$, dont 15 778,45 \$ portera intérêts au taux légal, à compter du 13 mai 2020 jusqu'à la date de l'émission du chèque, le tout représentant l'indemnité finale totale de l'expropriation d'une partie du lot 1 412 748 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et d'une servitude temporaire de construction afin de permettre l'alignement futur du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB Pie-IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan 401060-0020-96;
- 2- d'autoriser un budget de revenus et de dépenses de 482 790 \$, pour les dépenses remboursables par l'Autorité régionale de transport métropolitain;
- 3- d'émettre un chèque au montant de 715 778, 45 \$, en capital, auquel s'ajoutent les intérêts au taux légal à compter du 13 mai 2020 sur un montant de 15 778, 45 \$, et ce jusqu'à la date de l'émission du chèque. Ce chèque sera émis à l'ordre de : Borden, Ladner, Gervais en fidéicommiss;
- 4- de transmettre les chèques, le jour même de leur émission, à M^e Caroline Proulx du Service des affaires juridiques au 775, rue Gosford, 4^e étage;
- 5- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1260326002

CE26 1002

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter un recours contre Gilca inc., en radiation d'une inscription au registre foncier d'un avis et d'un préavis d'hypothèque légale de la construction pour un montant de 130 931,58 \$ sur le lot 3 063 794 de l'immeuble appartenant à la Ville situé au 140, chemin du Chenal le Moyne, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1268961002

CE26 1003

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de ratifier la demande introductive d'instance instituée par la Ville de Montréal le 25 mai 2026 contre D.F.S. inc. et al, pour les dommages subis lors de l'incendie du Monastère du Bon Pasteur, le 25 mai 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1266684003

CE26 1004

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 202 000 \$, en capital, intérêts et frais, d'une action intentée par Intact compagnie d'assurance, Aviva, compagnie d'assurance du Canada, La Compagnie d'assurance Everest du Canada, Compagnie d'assurance Trisura Garantie, La Souveraine, compagnie d'assurances générales et Tokio Maritime Canada ltée contre la Ville de Montréal pour des dommages matériels;
- 2 - d'émettre un chèque au montant de 202 000 \$ libellé à l'ordre de Casavant Bédard s.e.n.c.r.l. en fidéicommis;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1266684005

CE26 1005

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 300 000 \$, en capital, intérêts et frais, d'une action intentée par Intact compagnie d'assurance contre la Ville pour des dommages matériels;
- 2 - d'émettre un chèque au montant de 300 000 \$ libellé à l'ordre d'Intact compagnie d'assurance;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1266684006

CE26 1006

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2026, un virement budgétaire de 10 555 000 \$, net de ristourne et de subvention, en provenance du Programme décennal d'immobilisations du Service de la culture, des sports et des loisirs vers l'arrondissement de Saint-Léonard, pour compléter les travaux de l'aménagement du terrain de soccer muni d'une structure gonflable permanente au parc Hébert;
- 2 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1269941004

CE26 1007

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur le programme d'appui à la rénovation de bâtiments multilocatifs (20-005), l'ordonnance numéro 7 modifiant les loyers abordables prévus à l'annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1265515002

CE26 1008

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser l'organisme S.A.T. Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h les 2, 28, 29 et 30 août 2026, jusqu'à 6 h le 1^{er} août 2026 et jusqu'à 7 h le 31 août 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 2- d'autoriser Le Système, enregistré au numéro 1176813765, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h les 4, 11 et 26 juillet et les 1^{er} et 22 août 2026 et jusqu'à 6 h les 5, 18, 25 juillet et les 2 et 9 août 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 3- d'autoriser l'organisme Espace Esc Itée, enregistré au numéro 1178890068, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h les 4, 5, 11, 18, 19 et 26 juillet et 22 août 2026 et jusqu'à 7 h le 23 août 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 4- d'autoriser l'organisme Bain Mathieu, enregistrée au numéro 1145977584, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 7 h le 25 juillet 2026, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 5- d'autoriser l'organisme Expérience TURNT, enregistré au numéro 2274624362, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 8 h le 25 juillet 2026, dans le cadre de l'événement qu'il organise à l'Entrepôt Dominion;
- 6- d'autoriser l'organisme Tech Me Out, enregistré au numéro 1175306258, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h le 12 juillet 2026, dans le cadre de l'événement qu'il organise au Belvédère du centre des sciences;
- 7- d'autoriser l'organisme Le Balcon, enregistré au numéro 1164361991, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h le 5 juillet, dans le cadre de l'événement culturel qu'il organise;
- 8- d'autoriser l'organisme Le Newspeak inc., enregistré au numéro 1170605282, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 5 h le 5 juillet et les 8, 9 et 10 août 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise;
- 9- d'autoriser Le Salon Daomé, enregistré au numéro 1164208085, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, les 11 et 18 juillet et 1^{er} août 2026, dans le cadre des événements culturels qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1268994020

CE26 1009

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement R-2026-217, adopté le 12 mai 2026 par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1260136005

CE26 1010

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la mise en place des mesures de contrôle de la masse salariale suivantes dans les arrondissements :
 - Mesure 1 : contrainte d'abolition d'un poste vacant sur deux en date du 27 juin 2026;
 - Mesure 2 : contrainte d'abolition d'un poste vacant sur deux pour les départs (retraites et démissions) à venir, et ce, dès le 28 juin 2026;
 - Mesure 3 : ajustement du ratio d'encadrement afin d'atteindre la cible de 1:12 d'ici la fin 2027;
- 2- de mandater le directeur général pour qu'il en administre la réalisation et le suivi.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1260234004

CE26 1011

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport des décisions déléguées visées aux articles 19 à 28 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE02-004), rendues par le fonctionnaire de niveau A du Service de la stratégie immobilière et de l'habitation, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1266599002

Levée de la séance à 10 h 28

70.001

Les résolutions CE26 0976 à CE26 1011 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Claude Pinard
Président du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville